



Envoi au contrôle de légalité le : 15 juillet 2024

Publication électronique le : 15 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 JUIN 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Guy HEDDEBAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Raymond GAQUERE, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Absent(s) : M. Philippe FAIT, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Cécile YOSBERGUE.

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

(N°2024-282)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-6, L.3121-15 et L.3121-23 ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Mesdames Séverine GOSSELIN et Cécile YOSBERGUE ainsi que Monsieur Philippe DUQUESNOY, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

À l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 74 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 2 :

De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs repris aux tableaux « I - Commissions internes » et « III - Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat », joints en annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 74 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Mesdames Karine GAUTHIER et Michèle JACQUET ainsi que Messieurs Ludovic IDZIAK, Etienne PERIN et Jean-Pascal SCALONE, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 3 :

De désigner les représentants du Conseil départemental ainsi que les personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de l'Établissement public du Parc de nature et de loisirs d'Olhain repris au tableau « IV - Conseils d'administrations ou commissions des établissements publics départementaux, sociétés d'économie mixte ou assimilés » (ligne C122), joint en annexe 3 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 69 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

Mesdames Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sylvie MEYFROIDT, Evelyne NACHEL et Françoise VASSEUR ainsi que Messieurs Jean-Luc DUBAËLE, René HOCQ, François LEMAIRE et Etienne PERIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 4 :

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif repris au tableau « IV - Conseils d'administrations ou commissions des établissements publics départementaux, sociétés d'économie mixte ou assimilés » (ligne C135), joint en annexe 3 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 66 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 8 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

Mesdames Maryse DELASSUS et Blandine DRAIN ainsi que Messieurs Sébastien HENQUENET et Alain MEQUIGNON, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 5 :

De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des bureaux des Associations Foncières d'Aménagement Foncier repris au tableau « VII - Associations » (lignes I249, I267, I274, I275), joint en annexe 4 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 70 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Madame Delphine DUWICQUET, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 6 :

De désigner la représentante du Conseil départemental à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale (APRADIS) reprise au tableau « VII - Associations » (ligne I276), joint en annexe 4 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Messieurs François LEMAIRE et Daniel MACIEJASZ, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 7 :

De désigner les représentants du Conseil départemental à l'Assemblée Générale de l'Association « Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin » (MEI) repris au tableau « VII - Associations » (ligne I277), joint en annexe 4 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 71 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)</p>
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANNEXE – Conseil départemental du 24 juin 2024

I. Commissions internes – A

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
A161	Comité de pilotage politique jeunesse (COFIL)		<p>- Le Vice-président en charge de la jeunesse, éducation populaire et de la vie associative (Président) : François LEMAIRE</p> <p>- Les Vice-présidents dont les délégations sont en lien avec les actions et le programme « objectif jeunesse 62 » (titulaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evelyne NACHEL - Maryse CAUWET - Ludovic LOQUET - Karine GAUTHIER - René HOCQ - Valérie CUVILLIER - Blandine DRAIN - Mireille HINGREZ-CEREDA - Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY <p>- Le Président de la 3ème commission (titulaire) : Sébastien CHOCHOIS</p>		<p>En application de la délibération du Conseil départemental du 29 janvier 2024 « Objectif jeunesses 62 : pour une génération des possibles », le comité de pilotage politique jeunesse (COFIL) est présidé par le Vice-président en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et réunit les Vice-présidents dont les délégations sont en lien avec les actions et avec le programme « objectif jeunesse 62 », le Président de la 3^{ème} commission ainsi que les représentants des services.</p> <p>Sont donc désignés pour siéger au Comité de pilotage politique jeunesse (COFIL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En qualité de Président : Monsieur François LEMAIRE, Vice-président en charge de la jeunesse, éducation populaire et de la vie associative ; • Titulaires : <ul style="list-style-type: none"> -Mesdames Evelyne NACHEL, Maryse CAUWET, Monsieur Ludovic LOQUET, Madame Karine GAUTHIER, Monsieur René HOCQ, Mesdames Valérie CUVILLIER, Blandine DRAIN, Mireille HINGREZ-CEREDA et Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, en leurs qualités de Vice-présidents dont les délégations sont en lien avec les actions et le programme « objectif jeunesse 62 », -Monsieur Sébastien CHOCHOIS, en sa qualité de Président de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté ».

ANNEXE – Conseil départemental du 24 juin 2024

III. Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat- E

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
E103	Commission chargée d'établir la liste du jury d'assises		5 titulaires : - Séverine GOSSELIN - Benoît ROUSSEL - Delphine DUWICQUET - Emmanuelle LAPOUILLE - Maïté MULOT-FRISCOURT		Conformément à l'article 262 du Code de procédure pénale, 5 conseillers départementaux sont désignés chaque année par le Conseil départemental pour siéger à la Commission chargée d'établir la liste du jury d'assises. Madame Séverine GOSSELIN, Monsieur Benoît ROUSSEL, Mesdames Delphine DUWICQUET, Emmanuelle LAPOUILLE et Maïté MULOT-FRISCOURT sont désignés pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membres titulaires, afin de siéger à la Commission chargée d'établir la liste du jury d'assises.
E179	Commission locale de l'eau du SAGE de la Sensée		2 titulaires : - Pierre GEORGET - Michel MATHISSART		MM. GEORGET et MATHISSART ont été désignés par délibération du 15 juillet 2021 pour siéger à la Commission locale de l'eau du SAGE de la Sensée. Conformément à l'article R.212 31 du Code de l'environnement et à l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021, le mandat des membres court jusqu'au 26 septembre 2024. Le mandat des membres de cette commission arrivant à échéance à compter de cette date, Messieurs Pierre GEORGET et Michel MATHISSART sont désignés, en qualité de titulaires, pour représenter le Conseil départemental à la Commission locale de l'eau du SAGE de la Sensée, à compter du 27 septembre 2024.

ANNEXE – Conseil départemental du 24 juin 2024

IV. Conseils d'administration ou commissions des établissements d'enseignement - C

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
C122	Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Parc de Nature et de Loisirs d'Olhain		<p>*7 conseillers départementaux (titulaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ludovic IDZIAK - Karine GAUTHIER - Séverine GOSSELIN - Philippe DUQUESNOY - Michèle JACQUET - Etienne PERIN - Jean-Pascal SCALONE <p>*6 personnalités qualifiées (titulaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Claudine TOMOLKA - Lise LEGRAND - Isabelle LEVENT - Philippe CARPENTIER - Bruno PIECKOWIAK - Norbert CROZIER 		<p>M. IDZIAK, Mmes GAUTHIER, GOSSELIN, M. DUQUESNOY, Mme JACQUET, MM. PERIN et SCALONE ont été désignés par délibération du 15/07/2021, pour siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Parc de Nature et de Loisirs d'Olhain.</p> <p>Par délibération de la Commission Permanente du 20/09/2021, ont également été désignés les personnalités qualifiées suivantes : Mmes Claudine TOMOLKA, Lise LEGRAND et Isabelle LEVENT ainsi que MM. Philippe CARPENTIER, Bruno PIECKOWIAK et Norbert CROZIER.</p> <p>Conformément aux statuts du 19 juin 2006, le mandat des membres de ce conseil est de 3 ans.</p> <p>Ce mandat étant arrivé à échéance, sont donc désignés, membres titulaires, afin de siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Parc de Nature et de Loisirs d'Olhain :</p> <p>*Monsieur Ludovic IDZIAK, Mesdames Karine GAUTHIER, Séverine GOSSELIN, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Michèle JACQUET, Messieurs Etienne PERIN et Jean-Pascal SCALONE, pour représenter le Conseil départemental ;</p> <p>*Mesdames Claudine TOMOLKA, Lise LEGRAND, Isabelle LEVENT et Messieurs Philippe CARPENTIER, Bruno PIECKOWIAK et Norbert CROZIER, en qualité de personnalités qualifiées.</p>

C135	Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif (Conseil d'Administration)		8 titulaires : - Françoise VASSEUR - Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY - Evelyne NACHEL - François LEMAIRE - Jean-Luc DUBAËLE - Etienne PERIN - Sylvie MEYFROIDT - René HOCQ	<p>Mmes VASSEUR, MESSEANNE-GROBELNY, NACHEL, MM. LEMAIRE, DUBAELE, PERIN, Mme MEYFROIDT et M. HOCQ ont été désignés par délibération du 15 juillet 2021 et du 19 juin 2023, pour siéger au Conseil d'administration du GIP Pas-de-Calais Actif.</p> <p>Conformément à l'article 17 de la convention constitutive du GIP et de son avenant en date du 19/11/2020, le mandat des administrateurs est de 3 ans.</p> <p>Ce mandat étant arrivé à échéance, Mesdames Françoise VASSEUR, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Evelyne NACHEL, Messieurs François LEMAIRE, Jean-Luc DUBAËLE, Etienne PERIN, Madame Sylvie MEYFROIDT, Monsieur René HOCQ sont donc désignés pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membres titulaires, afin de siéger au Conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif.</p>
------	---	--	---	---

**ANNEXE – Conseil départemental du 24 juin 2024
VII - Associations - I**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
I249	Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale (AFAFAFI) de Acq, Aubigny-En-Artois, Agnez-Les-Duisans, Agnières, Capelle-Fermont, Etrun, Frévin-Capelle, Haute-Avesnes, Hermaville, Maroeuil, Mont-Saint-Eloi (avec extension sur les communes de Habarcq et Duisans)		1 titulaire : -Maryse DELASSUS , en remplacement de Sébastien HENQUENET		Par délibération du 15 juillet 2021, M. HENQUENET a été désigné pour siéger au bureau de cette AFAFAFI, en application de l'article R.133-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime ainsi que de ses statuts. M. HENQUENET ayant démissionné de son siège de titulaire au bureau de cette association, Madame Maryse DELASSUS est donc désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale (AFAFAFI) de Acq, Aubigny-En-Artois, Agnez-Les-Duisans, Agnières, Capelle-Fermont, Etrun, Frévin-Capelle, Haute-Avesnes, Hermaville, Maroeuil, Mont-Saint-Eloi avec extension sur les communes de Habarcq et Duisans, pour le remplacer.
I267	Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFAFE) de la commune de FICHEUX (avec extensions sur les communes de Blairville, Boisleux-au-Mont, Hendecourt-les-Ransart, Mercatel)		1 titulaire : -Sébastien HENQUENET , en remplacement de Maryse DELASSUS		Par délibération du 26 septembre 2022, Mme DELASSUS a été désignée pour siéger au bureau de cette AFAFAFE, en application de l'article R.133-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime ainsi que de ses statuts. Mme DELASSUS ayant démissionné de son siège de titulaire au bureau de cette association, Monsieur Sébastien HENQUENET est donc désigné pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire,

					afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFAFE) de la commune de FICHEUX (avec extensions sur les communes de Blairville, Boisieux-au-Mont, Hendecourt-les-Ransart, Mercatel), pour le remplacer.
I274	Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole Forestier (AFAFAF) de la commune de Haut-Loquin (avec extensions sur les communes d'Alquines-Journy-Audrehem-Rebergues et Escoeuilles)		1 titulaire -Blandine DRAIN		En application de l'article R.133-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime ainsi que des statuts de cette AFAFAF, un conseiller départemental siège au bureau de l'association. Madame Blandine DRAIN est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole Forestier (AFAFAF) de la commune de Haut-Loquin (avec extensions sur les communes d'Alquines-Journy-Audrehem-Rebergues et Escoeuilles).
I275	Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental et Intercommunale (AFAFAFEI) des communes d'Azincourt-Béalencourt-Rollancourt (avec extensions sur les communes de Planques, Fressin, Ruisseauville, Maisoncelle, Avondance, Tramecourt et Auchy-les-Hesdin)		1 titulaire : -Alain MEQUIGNON		En application de l'article R.133-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime ainsi que des statuts de cette AFAFAFEI, un conseiller départemental siège au bureau de l'association. Monsieur Alain MEQUIGNON est désigné, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental et Intercommunale (AFAFAFEI) des communes d'Azincourt-Béalencourt-Rollancourt (avec extensions sur les communes de Planques, Fressin, Ruisseauville, Maisoncelle, Avondance, Tramecourt et Auchy-les-Hesdin).

I276	APRADIS (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) (Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale)		1 titulaire : -Delphine DUWICQUET		<p>En application de l'article 7 des statuts de l'association en date du 16 juin 2021, un Conseiller départemental par Conseil départemental des Hauts-de-France siège au conseil d'administration de l'association.</p> <p>Madame Delphine DUWICQUET est désignée pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais, en qualité de membre titulaire, à l'assemblée générale et au conseil d'administration d'APRADIS.</p>
I277	Association « Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin » (MEI) (Assemblée Générale)		2 titulaires : - Daniel MACIEJASZ - François LEMAIRE	2 suppléants : - Cécile YOSBERGUE - Fatima AIT-CHIKHEBBIH	<p>Suite à la fusion-apport de la Mission locale de Lens-Liévin (I117), du PLIE d'Hénin-Carvin (I184), du PLIE de Lens-Liévin (I185), ainsi que de la maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, a été créée la « Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI) Lens-Liévin Hénin-Carvin ».</p> <p>Conformément à ses statuts du 22/03/2024, 2 représentants du Conseil départemental, titulaires et 2 représentants, suppléants, siègent à l'assemblée générale de la MEI.</p> <p>Sont désignés pour représenter le Conseil départemental afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'association « Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin » (MEI) :</p> <p>-en qualité de titulaires : Messieurs Daniel MACIEJASZ et François LEMAIRE ;</p> <p>-en qualité de suppléantes : Mesdames Cécile YOSBERGUE et Fatima AIT-CHIKHEBBIH.</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Coordination de l'assemblée départementale

RAPPORT N°8

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 JUIN 2024

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants:

- I - Commissions internes ;
- III - Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat ;
- IV - Conseils d'administrations ou commissions des établissements publics départementaux, sociétés d'économie mixte ou assimilés ;
- VII - Associations.

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;

- De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs repris aux tableaux en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY